

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **5 mars 2019** à **19h30**

N° délibération
D2019-02-02

Date de convocation
26 février 2019

Date d'affichage
26 février 2019

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	14	1	0	14

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme CAISSUTTI Claudie
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
Mme PIQUEMAL Anne	M. FALLITO Giovanni	
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme BOULANGE Rachel	
M. POINSIGNON Gilles	Mme DAUMAIL Martine	

Etaient absents excusés

M. MARION Julien	Pas de pouvoir
------------------	----------------

Objet : **Vente de bois coupé**

Considérant la volonté de la commune d'entretenir son patrimoine arborifère ;

VU la convention de partenariat signée le 15 décembre 2018 entre l'établissement Public Local d'Enseignement Agricole de Metz Courcelles-Chaussy et la Mairie de Silly-sur-Nied, convention avec pour objectif d'accueillir des apprentis et stagiaires en formation pour réaliser des applications pratiques en « taille et soins aux arbres » ;

Considérant le coût de cet entretien et le stock de bois accumulé ;

Le Maire propose de mettre en vente ce bois, selon les procédures administratives consacrées au tarif minimum de 50€ le stère (bois coupé non livré).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité:

- **APPROUVE** la vente de ce bois au tarif minimum de 50€ le stère (bois coupé non livré).
- **AUTORISE** le Maire à vendre ce bois selon les procédures administratives

Fait à Silly-sur-Nied, le 5 mars 2019
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet

